

Projet Éducatif et Pédagogique 2018-2019

Accueil collectif de Mineurs De la Nouvelle Ville 0560RG0063

1 - Généralités :

A - Le projet pédagogique découle du projet social

Le centre social est un projet. Celui-ci se définit comme un « foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local ».

Les 4 missions principales :

- Un équipement de quartier à vocation social globale, ouvert à l'ensemble des habitants à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalités sociale.
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle. Lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Un lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative.
- un lieu d'intervention sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat.

L'animation globale est un principe politique avec une finalité de développement social local, mais c'est aussi une méthode participative et coopérative, enfin c'est un cadre contractuel avec la CNAF notamment.

B - Assurances et activités

Les activités organisées par le Centre Social sont couvertes par un contrat d'assurance mais il est obligatoire pour les familles de souscrire à un contrat individuel garantissant les dommages corporels.

Les activités nautiques sont organisées sur les Bases Nautique du Ter (Ville de Lorient) et de Cap Lorient à Kerguelen ou Lochrist. Pour cela, votre enfant doit avoir passé un test de natation en piscine, avec nous lors des sorties piscine ou dans le cadre familial ou scolaire. Toutes les prestations extérieures spécialisées sont encadrées par des animateurs diplômés selon les réglementations en vigueur.

Les baignades sont encadrées par des animateurs titulaires du brevet réglementaire, sur une plage surveillé dans la limite d'un périmètre.

C - L'implantation

Par conventionnement avec la Mairie de Lorient, les locaux mis à disposition se situe à l'École maternelle et Primaire de Nouvelle Ville, rue Lesage, 56100 Lorient. Nous disposons :

- 1 salle à manger commune
- 1 hall d'accueil et d'activité maternelle commune aux APS
- 2 blocs sanitaires maternelle
- 1 wc adulte
- 1 préau couvert primaire
- 1 préau couvert maternelle
- 1 salle de sieste
- 1 salle « art plastique » occasionnel primaire 3eme étage
- 1 bloc sanitaire primaire avec WC accès mobilité réduite
- 1 salle primaire commune aux APS
- 1 mini-ludothèque

L'accueil des jeunes de plus de 12 ans est assuré au Centre Social. Les accueils enfances et jeunesses sont distincts même s'ils font l'objet d'une déclaration unique. Cependant, 1 fois par mois, des actions communes peuvent se pratiquer avec les différentes tranches d'âge, à l'école, au centre social ou dans l'espace public.

D - Les Enfants

Tout enfant accueilli devra être adhérant au Centre Social et devra être préinscrit. Cette obligation découle notamment de l'organisation nouvelle du service de restauration collectif mettant fin au système de « table ouverte ».

L'accueil Collectif reçoit des enfants de 2.5 ans à 11 ans. Plus jeune avec dérogation de la PMI si les enfants sont propres, et que leur inclusion constitue pour eux ou pour les familles un facteur favorable, notamment, pendant la période estivale, si leur accueil facilitent une intégration scolaire par la suite.

L'origine des participants est très diverse : inscription en démarche individuelle ou aidée par des travailleurs sociaux (assistantes sociales, CADA, CESF...).

Cette diversité doit permettre des échanges entre enfants de milieux sociaux différents, vivant une réalité et une éducation différente. L'école fréquentée ou le lieu d'habitation ne sont pas des freins à l'inscription de l'enfant, chaque familles est libre de son choix d'opérateur.

L'accueil pour tous doit répondre à la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les différents dispositifs pédagogiques évoluent afin de s'adapter pour accueillir les enfants en situation de handicap, selon plusieurs critères d'adaptabilité. La volonté est de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse préparer et vivre ses activités parmi les autres pour favoriser leur intégration sociale. Une démarche de formation des équipes est renouvelée dès que possible. Une rencontre préalable est souhaitable afin d'anticipé un accueil optimal.

E - L'encadrement

La direction du centre de loisirs à un rôle pédagogique et administratif car elle se porte garante du projet, de sa conception, de sa mise en œuvre, et de son évaluation. Mais aussi :

- Situer son engagement dans un contexte culturel, éducatif et social.
- Élaborer un projet pédagogique en fonction d'un projet social
- Assurer la gestion de l'accueil et de la communication envers les adhérents
- Diriger le personnel
- Gérer la traçabilité de l'alimentation
- Santé et hygiène
- Développer les partenariats et la communication

Contacts du directeur :

02-97-64-36-54

Facebook: cyrille escale lorient

Mail: enfance-quartier.escale@orange.fr

F - L'équipe d'animation

- 6 animateurs permanents dont 2 détachés de la mairie de Lorient
- 5 animateurs vacataires durant les vacances scolaires (stagiaires, bénévoles et salariés)
- L'équipe est régulièrement accueillante de stagiaires Bapaat, Bafa, Bafd, Bpjeps, DUT ou EMT. Chacun se verra assigné un ou des référents tuteurs et des moyens d'évaluation permettant de mener à bien son projet dans une démarche volontaire d'éducation populaire.

Les rôles de l'animateur :

- Compter son groupe régulièrement et assuré sécurité physique
- Être attentif au confort des enfants
- Proposer aux enfants jeux et activités variées et innovants
- Faire participer les enfants aux rangements la salle et le matériel utilisé
- Autonomie et initiative
- Intégrer d'une manière active à l'équipe d'animation et les équipes éducatives du quartier
- Entretenir de bonnes relations avec les familles
- Organiser des jeux et faire jouer en assurant la sécurité des participants

2 - les objectifs Stratégiques et opérationnels :

Finalité:

Un Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Éducatif est une société d'enfants qui doit tendre vers une démarche démocratique. La discussion est très importante pour un enfant est une occasion de se trouver en situation de citoyen dans une collectivité, en complément des temps familiaux et scolaires.

Augmenter la prise compte de rythme de vie de chaque enfant

- Répartition par tranches d'âges en fonction du parcours scolaire et subdivision si les effectifs ou que les rythmes individuelles le nécessite
- La sieste n'est pas obligatoire, elle est accompagné et le temps calme sert de passerelle
- L'enfant s'insert dans les groupes non hermétiques en terme d'activité.
- L'enfant doit avoir la possibilité d'orienter ses loisirs

Augmenter le niveau d'expression, écouter les autres, prendre part à une décision, critiquer pour construire et proposer, partager les tâches et les responsabilités, réaliser et retransmettre.

- Entraide entre les plus grands et les plus petits (Entre-aide sur les temps de vie quotidiens, pendant les camps...)
- En participant à la préparation et au fonctionnement des camps
- Par les rencontres inter-génération

Augmenter le niveau d'acquisition de compétences nouvelles et de connaissances

- Par la mise en place d'activités à la demande des enfants
- Par la participation aux projets PEDT, ville, nationaux, inter-associatif, fédéraux ou de solidarité internationale
- Par la pratique d'activités nouvelles et innovantes (NTIC, art-thérapie...)
- Par la pratique d'activités techniques, artistiques ou socialement porteuse (Jardinage, énergie renouvelable, cultures urbaines...)
- Par la rencontre avec le monde ouvrier, artisanal ou artistique

Augmenter chez l'enfant le goût de découvrir, de concevoir

- Par la mise en place d'ateliers Sciences et techniques
- Par la mise en place de stages (Nature et découverte, sports nautiques...)
- Par les pratiques artistiques et culturelles
- Par les rencontres inter-quartier

3 - Les différents moyens :

L'enfant étant dans une période de développement affectif, physique et intellectuel, l'animation doit avoir fonction de découverte, de création, d'expression de choix personnels. Le rôle de cette structure ne doit pas être uniquement celui de « proposeur » d'un produit fini. En s'appuyant sur ses choix et désirs exprimés, elle doit avoir un rôle de « facilitateur ».

La pédagogie du risque permet à l'enfant de mesurer ses limites et de dépasser les limites du possible.

L'Accueil Collectif mettra en œuvre ses compétences techniques et intellectuelles au service du groupe de participants, afin de permettre la réalisation, dans les meilleures conditions possibles, des choix qui se sont exprimés.

A - Toutes les activités seront abordées sous différents aspects :

- Le jeu intérieur ou de plein air
- Création artistique
- Découverte de l'environnement
- Découverte corporelle, les sens
- Découverte scientifique et technique
- La création et la mise en circulation de malles pédagogiques sur différents thèmes. Ces malles ou mallettes seront à la disposition des enfants accompagnés ou non d'un animateur. Elles auront pour objectifs de permettre aux enfants de faire des expérimentations et des découvertes sur des sujets qui leur sont inconnus.
- L'alimentation par la mise en place d'atelier cuisine chaque mois, et la réalisation de repas autonomes

B - L'animation sociale :

Des thèmes différents seront abordés suivant l'époque de l'année, et les vacances selon les thématique abordé au sein du Centre Social : Les accroches au développement durable La nature, les sciences et les nouvelles techniques, les différentes cultures artistiques... :

- Connaissance du monde par des découvertes permanentes
- · Acquisitions directes dans la nature et avec celle-ci
- Expériences et tâtonnement expérimental
- Développement de la curiosité
- Écoute des attentes et des interprétations

C - Les modes utilisés :

Le droit à l'expression qui permet l'épanouissement de chaque individu, la communication, la création, le développement culturel et la socialisation.

Le jeu qui permet le contrôle de soi, le développement de l'imagination, de la volonté, de l'esprit d'initiative. Mais aussi, le respect de la règle et le respect de l'autre.

Les activités de plein air permettent le développement de la motricité, de l'effort physique, des cinq sens, de la connaissance de ses possibilités.

Le mouvement permet pour les enfants de moins de 6 ans de sortir le matin. Pour les enfants de plus de 6 ans sortir l'après-midi. Il sera mis en œuvre : Des sorties à la journée, plusieurs fois par semaine pendant les périodes de vacances scolaires. Le quartier, la ville, la communauté d'agglomération forme un terrain de jeux à explorer au quotidien.

D – Les moyens mis en œuvre :

L'accueil des enfants et des familles : Les temps informels 8h-9h30 / 13h-13h30 / 17h-18h45

- Objectif: Favoriser le calme dans l'accueil permettant un accueil de qualité pour les familles et les enfants.
- Rôle de l'animateur
 - L'animateur d'accueil et valide les présences par listing. Il informe les parents pour les sorties à venir et s'assure que l'enfant ait toutes ses affaires (piquenique, piscine). Il fait un sondage des présences pour les prochains mercredis.
 - Les autres animateurs prennent en charge les enfants. Les animateurs référents des petits restent avec les petits. Les groupes sont divisés (ludothèque...) dès que possible.
- <u>La place de l'enfant</u>: C'est un temps calme où l'enfant peut faire différentes activités (peinture, coloriage, dînette, ludothèque, coin livre) ou finir des activités en autonomie. Il peut choisir de se reposer.
- <u>Le rôle de l'animateur :</u> L'animateur est à l'écoute, échange avec les enfants et est à leur disposition. Il aménage les locaux de manière adaptée c'est à dire favorisant l'échange et la répartition des enfants autour d'activités différentes. Un coin repos est mis en place pour chacune des tranches d'âge.
- <u>Des ateliers permanents</u>: Intérieurs ou/et extérieurs, ils seront mis en place, afin que les enfants puissent s'épanouir, tout seul ou avec des camardes, à son/leur rythme. Ces ateliers devront être accessibles durant les accueils du matin et du soir et les temps calmes.

Les réunions d'enfants :

9h30-10h et / ou 17h-17h30

C'est un temps d'échange qui se déroule le matin et le soir après ou pendant le goûter.

Il dure entre 15 et 20 minutes. Il permet de prendre connaissance des envies des enfants pour la journée ou les jours à venir et de faire un bilan.

<u>Place de l'enfant</u>: Les enfants sont assis en cercle. Ils donnent leurs avis et écoutent les autres.

Rôle de l'animateur : L'animateur favorise la parole et l'écoute. Il pose les limites du choix et conclue la décision. Il est le garant du respect de la demande des enfants, prend en compte leurs idées. Il est capable d'expliquer la non mise en place d'une proposition.

<u>Pour les 6-12 ans</u>, Tableau à idées destiné aux enfants et aux animateurs. Chacun y écrit, dessine ce qu'il aimerait faire, ses propositions.

Les activités pédagogiques :

9h30-11h45 / 13h30-17h

- <u>La place de l'enfant</u>: L'enfant est acteur de son activité. Il aide à la préparation et range à la fin de la séance. Il a le droit de ne rien faire. C'est un temps pour lui. Le nombre d'encadrants disponibles pourra être une limite à ce mode opératoir.
- Rôle de l'animateur : Il individualise l'activité, encadre, explique et accompagne. Il met le matériel à disposition des enfants et veille à son rangement. Il laisse l'enfant réfléchir, ne fait pas à sa place. Il valorise l'enfant, écoute ses besoins et adapte son activité en fonction. L'animateur prépare son activité qui soit s'inscrit dans un projet d'activité soit sur l'initiative du public. Il y intègre des objectifs pédagogiques et favorise l'expression de l'enfant.

Le temps du repas :

12h15-13h(15)

L'animateur mange avec les enfants dans le réfectoire n°1 toute l'année, le réfectoire n°2 est aménagé sur les temps de vacances scolaires.

C'est un temps aussi éducatif (hygiène, éducation à la santé..) à part entière.

L'enfant se sert et est invité à goûter à chaque plat. Il participe au tri sélectif et au nettoyage des tables. Pour cela, les espaces se doivent d'être aérée au maximum de l'espace disponible. C'est un temps convivial et calme. Charge à l'équipe éducative de créer un climat serein.

Des paniers repas confectionnés par les parents seront régulièrement demandé pendant les vacances scolaires afin d'organiser des sorties à la journée.

Les paniers repas sont autorisés en cas d'accueil non prévu dans les temps. La famille doit déclaré les mesures de PAI ou le choix d'un repas de substitution.

Les repas sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale de la ville.

La sieste non obligatoire :

13h30-15h

Rôle de l'animateur :

L'animateur référent conduit les enfants volontaire en salle de sieste à 13h30.
Il les réveille au plus tard à 15h. Puis il mène une activité d'environ 30 minutes pour son groupe.

- La sieste n'est pas obligatoire mais est encouragée pour les plus jeunes mais aussi pour tous les enfants qui en ressentirai le besoin.
- Les autres animateurs sont en activités avec les enfants qui ne vont pas à la sieste. Ils préparent un peu l'activité du référent. En fonction des effectifs un des animateurs peut aider son collègue pour l'activité des plus petits.

Le café des parents :

17h-18h30 (fin des vacances scolaires et actions particulières)

- Par l'organisation d'un espace intermédiaire entre lieux d'activités des enfants et les parents.
- Proposer une collation aux parents afin d'établir un contact chaleureux
- Proposition d'un temps de jeux rapide pour amorcer et créer une dynamique, les enfants peuvent être acteurs ou non selon l'objectif du jour.

Les discussions entre parents, enfants, et animateurs, révèle que l'enfant participe activement aux activités au sein du groupe ou, fait preuve d'habité particulière. Le niveau de socialisation, n'est pas seul, un critère objectif.

L'évaluation du projet se fera en observant les enfants :

Comment a t il évolué pendant la période encadré ? Comment a t il progressé ? Est-il plus indépendant ou inter-dépendant ? S'exprime t il davantage en groupe ? Est-il content de revenir au centre ?

Mais aussi par les expressions des enfants lors des bilans ou des conseil d'enfant. Par les échanges avec les familles pendant les temps d'accueil.

Par les échanges entre animateurs durant les réunions de fonctionnement et de bilans qui permettront aux besoins d'ajuster nos objectifs.

Quels sont les moyens à mettre en place afin d'améliorer les futurs projets ?

4 - Les séjours de vacances

Organisés et/ou proposés de préférences par les enfants de 6 à 12 ans :

L'objectif principal est de permettre aux enfants de se responsabiliser en organisant leurs propres vacances en séjours extérieurs.

L'enfant doit être inscrit, sauf exception, en école primaire et doit avoir vécu une année de CP.

Les objectifs des camps :

- Participer à la vie collective par des implications individuelles dans le fonctionnement journalier => vers une progression à la responsabilisation des besoins fondamentaux.
- Permettre aux enfants d'être en constantes situations de découverte du milieu
- Permettre aux enfants de vivre une aventure hors du milieu familial
- Permettre aux enfants de s'extraire du milieu urbain

La mise en œuvre est aux bons soins des enfants avec le soutien des animateurs. Un séjour de vacances est mis en place par été. Un projet pédagogique spécifique sera établi avec l'équipe pédagogique et disponible pour les familles.

le 01/07/18 à Lorient, Thévenart Cyrille Coordinateur Enfance / jeunesse